

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat François Cherix et consorts au sujet

de la définition d'une stratégie vaudoise en matière de politique européenne

La Commission s'est réunie le 20 avril 2010 à la Salle des Armoiries pour examiner l'objet susmentionné. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Aliette Rey-Marion, Alessandra Silauri (en remplacement de M. Vassilis Venizelos) et MM. Dominique Richard Bonny, François Cherix, José Durussel (en remplacement de M. André Delacour), Frédéric Haenni, Raphaël Mahaim (en remplacement de Mme Claudine Dind), Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur président soussigné.

La séance s'est tenue en présence de MM. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Chef du Département des finances et relations extérieures (DFIRE), Roland Ecoffey, Chef de l'Office des affaires extérieures (OAE/DFIRE) et Simon Affolter, Délégué aux affaires intercantionales (OAE/DFIRE). Mme Stéphanie Bédard, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures (CTAFE), s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

I. Présentation du Postulat

L'auteur du postulat met en évidence que, depuis le refus de l'adhésion en 1992, la Suisse a conclu plus de 120 accords sectoriels et est donc très impliquée dans l'Union européenne, sans y participer activement puisque notre pays ne dispose pas du droit de co-décision. Il rappelle ensuite que les contextes européen et suisse traversent actuellement une transformation profonde (notamment passage l'Union européenne à 27 Etats et plus de 500 millions d'habitants) qui place la voie bilatérale dans l'impasse et (re)pose de manière cruciale la question du positionnement de la Suisse. A ce titre, il est noté que les cantons, en aval du processus, ne disposent que d'une très faible marge de manœuvre.

L'auteur du postulat précise encore que la finalité du postulat est double : encourager le Gouvernement vaudois à adopter une position claire et ferme et à accompagner cette position d'une stratégie.

II. Position du Représentant du Conseil d'Etat

Le président du Conseil d'Etat estime que ce postulat permettra de dresser un bilan de la situation pour le Canton de Vaud. D'ailleurs, la Confédération s'apprêtant à publier un nouveau rapport sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne, les cantons (via la Conférence des gouvernements cantonaux – CdC) et donc le Canton de Vaud seront appelés à se positionner. Actuellement, certains sont pour le statu quo, d'autres pour la poursuite du bilatéralisme, d'autres enfin pour un Accord-cadre qui permettrait d'associer les cantons aux négociations de manière plus durable. A terme, les cantons devraient défendre une prise de position commune (adhésion minimale de 18 cantons).

III. Discussion

L'un des commissaires évoque, dans une longue déclaration détaillée, son opposition ferme contre l'idée sous-tendue par ce postulat. Fort de son sentiment, il estime que "le débat que certains lancent en faveur d'une adhésion à l'Union européenne arrive au bon moment, car les failles, voire l'échec de l'Union européenne sont de plus en plus visibles". Il précise que selon lui les arguments en faveur de l'adhésion sont soit illogiques, soit faux. L'efficacité économique voulue dans le Traité de Lisbonne s'est avérée un échec sur tous les plans. Quant à l'argument de la paix, il précise que c'est le fait de l'OTAN et non de l'Union européenne. Contrairement au texte du postulat, il pense qu'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne priverait définitivement les cantons de toute voix ; de plus, face aux défis mondiaux auxquels la Suisse est confrontée, il ne fait pas de sens de défendre des intérêts européens. La question des processus démocratiques qui échappent au niveau du bilatéralisme ne sera pas réglée par une adhésion, bien au contraire. De son point de vue, il n'y a que peu, voire pas de démocratie dans le fonctionnement de l'Union européenne.

En conclusion de son intervention, ce commissaire estime que "la Suisse est forte d'une démocratie qui est parmi les meilleures et se demande donc pourquoi abandonner une situation extrêmement enviable et efficace dans le seul but de suivre les diktats de Bruxelles !". Pour lui, le postulat étudié est "contreproductif et ne représente plus que l'opinion d'une minorité en pleine décroissance de citoyens qui continuent encore de souhaiter cette adhésion".

La discussion qui suit est animée. Tous les commissaires y ont participé activement. Elle démontre qu'une nette majorité des commissaires est favorable à la prise en considération de ce postulat, y reconnaissant sa valeur en faveur de la réflexion que la Suisse et ses cantons, dont le nôtre, doivent avoir actuellement au sujet de leurs relations avec l'Union européenne, alors que cette dernière connaît une évolution importante. Ce débat doit avoir lieu, basé sur une présentation factuelle des divers éléments. A ce titre, il apparaît nécessaire que le Canton de Vaud apporte sa contribution, en particulier eu égard au processus de consultation sur la question initiée par la CdC et qui vise à adopter une position commune des cantons. Pour plusieurs commissaires, il est indispensable de se montrer proactifs, afin de jouer au mieux la carte du Canton et son rôle face à cette question complexe.

Plusieurs commissaires soulignent aussi le rôle déterminant que la communication sera amenée à jouer dans ce dossier et appellent de leurs vœux une stratégie solide en la matière.

Certains commissaires mentionnent qu'ils auraient apprécié un postulat ne comportant que le point 1.

IV. Vote

La recommandation en faveur de la prise en considération de ce postulat est adoptée par 10 voix favorables, 2 contre et 2 abstentions. Aucun rapport de minorité n'est annoncé.

Lausanne, le 14 juin 2010.

Le président :
(Signé) *Laurent Wehrli*